



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 01er octobre 2012

Sont présents:

- M. André Dauphin, maire
- Mme Louise Lépine, conseillère
- Mme Jacynthe Leduc, conseillère
- Mme Lise L'Heureux, conseillère
- MM Claude Thouin, conseiller
- Guy Paradis, conseiller
- Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012.
3. Rapport financier du mois de septembre 2012.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions : demande de monsieur Aimé Laporte.
7. Dossier de cour.
8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
9. Demande de commandite : Mélissa Marion.
10. Demande de commandite : groupe de femmes de Lanaudière.
11. Animation de la messe.
12. Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
13. Entretien des immeubles.
14. Semaine de la justice.
15. Dossier de monsieur Michel Laporte.
16. Contrat de service système d'alarme intrusion.
17. Déneigement du 4 rue Laporte.
18. Site internet.
19. Tour de la MRC de d'Autray.
20. Ajout règlement de nuisances.
21. Franchise : incident avec la faucheuse.
22. Transport Saint-Gabriel.
23. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE THOUIN, APPUYÉ PAR MADAME LOUISE LÉPINE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012 EST APPROUVÉ.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Le rapport financier est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 83 246,36 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960510	Olymel (boîtes de carton)	150.00 \$
960511 à 960514	approuvés le mois passé	
960515	Service Récréatif Saint-Norbert (avance du budget 2012)	1 500.00 \$
960516	Galarneau Sauvé inc. (jugement de la cour)	10 370.73 \$
960517	Madame Françoise Guénette (salaire semaine du 15 et 22 septembre 2012)	200.00 \$
960518	Automobiles Réjean Laporte et fils (réparer la courroie du camion Ford 150)	448.21 \$
960519	Groupe CCL (nouveaux chèques)	482.65 \$
960520	Tracteurs A. Laramée (redresser le bras de renvoi, huile et réparer une pièce sur le tracteur Mc Cormick)	472.94 \$
960521	Futurtek communications (1 ^{er} facture câblage à la bibliothèque)	174.71 \$
960522	EBI Environnement (matières résiduelles)	2 170.71 \$
960523	Place aux jeunes (don)	120.00 \$
960524	Signo tech inc. (pancartes)	126.53 \$
960525	Madame Louise Lépine (frais de déplacement et remboursement du cadeau de bébé Cordey)	120.23 \$
960526	Madame Lise L'Heureux (achat pour la bibliothèque)	237.32 \$
960527	MRC de d'Autray (quote-part téléphonie, évaluation, matières résiduelles, services techniques et inspection de juin 2012)	10 807.74 \$
960528	Inspecteur Canin (facture administrative année 2011-2012)	183.96 \$
960529	MRC de d'Autray (inspection du mois de juillet 2012)	726.80 \$
960530	Les produits de béton Casaubon inc. (6 bollards)	838.17 \$
960531	Ministre des finances (service policier 2 ^e versement)	42 220.00 \$
960532	Les entreprises Laporte de Bayonne inc. (1 voyage de terre)	241.45 \$
960533	Canadien National (voie ferrée mois d'août 2012)	257.43 \$
960534	Au Tournant des Érables (repas du début de l'année scolaire)	408.16 \$
960535	Madame Johanne Sicard (achat pour la bibliothèque)	134.35 \$
960536	Épicerie Gami: essence	212.90 \$
	frais de poste	97.22 \$
960537	Dalcourt réfrigération enr. (réparation des airs climatisés)	1 707.74 \$
	Agrivert (balance du paillis)	20.60 \$
	Canadien National (voie ferrée du mois de septembre 2012)	257.43 \$
	Futurtek communications (2 ^e facture câblage de la bibliothèque)	876.63 \$
	MRC de d'Autray (quote-part évaluation, matières résiduelles et transport en commun)	9 455.58 \$
	Peinture Cynalex (peinture du mur au nouveau bureau municipal)	747.34 \$
	Rivest et fils (raccord et bois)	66.43 \$
	Vitrierie Joliette (porte au nouveau bureau municipal & installation)	2 201.77 \$
	Xérox Canada (frais de photocopies 26 juillet au 28 août 2012)	310.53 \$
	TOTAL DES COMPTES:	88 346.26 \$

TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil pour le mois de septembre 2012	3 336.78 \$
Salaires de madame Martine Laberge (du 3 au 28 septembre 2012 4 semaines)	3 621.68 \$
Salaires de Madame Virginie Lamoureux (13 au 24 août 2012 2 semaines, monitrice)	986.12 \$
paye de vacances	172.47 \$
Salaires de Madame Raphaëlle De Montigny idem	790.25 \$
paye de vacances	132.54 \$
Salaires de Monsieur Alexis Paquin idem	539.55 \$
paye de vacances	136.90 \$
Salaires de monsieur Kevin Beaufort (3 semaines)	1 251.00 \$

TOTAL DES SALAIRES: 10 967.29 \$

COMPTES BELL CANADA, HYDRO, SSQ ET REMISES AUX GOUVERNEMENTS PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE :

Hydro-Québec (éclairage de la caserne des pompiers de juillet)	53.33 \$
Hydro-Québec (éclairage de la fontaine du mois de septembre 2012)	111.36 \$
idem pour le mois d'août 2012	185.66 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration de septembre 2012)	185.66 \$
idem pour le mois d'août 2012	452.48 \$
Hydro-Québec (éclairage des rues du mois d'août 2012)	452.48 \$
idem pour le mois de septembre 2012	1 440.97 \$
SSQ versement de juillet 2012	560.50 \$
SSQ versement d'août 2012	339.28 \$
Ministère du revenu du Québec (remise de septembre 2012 + csst)	1 853.28 \$
Receveur Général du Canada idem	753.82 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS À LA CAISSE POPULAIRE: 6388.82 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 105 702.37 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} octobre 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 120 467,67 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : demande de monsieur Aimé Laporte

Suite à la demande de monsieur Aimé Laporte, monsieur le conseiller Guy Paradis s'occupera de vérifier l'article paru dans les journaux concernant les VTT qui prétend que ces derniers peuvent circuler dans tous les chemins appartenant à la municipalité. La réponse sera rendue à la séance du conseil de novembre 2012.

7.- (12-10-184) DOSSIER DE COUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a du payer à l'huissier " **Galarneau Sauvé inc.**" le montant du jugement de la cour dans le dossier de monsieur François Degré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve ce paiement effectué le 12 septembre 2012 sur recommandation de notre aviseur légal Me Denis Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement a été effectué afin d'éviter d'autres frais à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement de 10 370,73 \$ effectué à l'huissier " **Galarneau Sauvé inc.**" suite au jugement de cour du 27 juillet 2012 en faveur de monsieur François Degré.

**8.- (12-10-185) PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour des travaux exécutés dans la «**place des Prés et le rang Sainte-Anne** » pour un montant subventionné de 7 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins mentionnés ci-haut dont la gestion incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de demander le remboursement de cette subvention de 7 000 \$ au ministère des Transports.

9.- (12-10-186) DEMANDE DE COMMANDITE : Mélissa Marion

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière de la Norbertoise, mademoiselle Mélissa Marion;

CONSIDÉRANT QU' elle désire pour une troisième année représenter le Canada aux championnats mondiaux de karaté de la WKA;

CONSIDÉRANT QUE ce championnat aura lieu à Orlando;

CONSIDÉRANT QUE cet argent lui permettra de défrayer les coûts relié à ce déplacement ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de lui fournir un montant de 250,00 \$ afin de l'aider à réaliser ce grand défi.

**10.- (12-10-187) DEMANDE DE COMMANDITE : groupe de femmes de
Lanaudière**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière de la table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur projet "*Ma communauté, mon leadership*" elles sollicitent notre appui;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en un programme de formation pour les femmes souhaitant s'impliquer dans leur milieu concernant le conseil d'administration ou le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 50,00 \$ afin de les aider à réaliser leur projet "*Ma communauté, mon leadership*".

11.- (12-10-188) ANIMATION DE LA MESSE

Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge avise les membres du conseil que ce sera à la municipalité d'animer la messe le dimanche 4 novembre 2012. Monsieur le maire André Dauphin et madame la conseillère Jacynthe Leduc seront présents à l'animation de cette messe.

**12.- (12-10-189) CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX : AVIS DE MOTION**

Madame Louise Lépine donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement concernant l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

13.- (12-10-190) ENTRETIEN DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de faire l'entretien de nos bâtisses;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien sera effectué jusqu'au retour de notre employé monsieur François Cordey au début de février 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend l'entretien de la salle municipale une fois semaine ou à l'heure si d'autres locations sont nécessaires, une fois semaine également pour le chalet des loisirs et la bibliothèque; le bureau municipal, quant à lui, sera entretenu deux fois semaine;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'engager la firme "**Entretien JMC**" au

montant de 800 \$/mensuellement pour effectuer l'entretien de nos bâtisses municipales.

14.- (12-10-191) SEMAINE DE LA JUSTICE

Nous avons pris connaissance de cette correspondance et nous n'y donnons pas suite.

15.- (12-10-192) DOSSIER DE MONSIEUR MICHEL LAPORTE

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolée*, RRQ c. Q-2,r.22;

ATTENDU QU' un permis d'installation a été émis à la réquisition de monsieur Michel Laporte et sur production du rapport de son consultant en environnement, monsieur Ghyslain Lambert, pour la propriété sise au 3254, Chemin du Lac, à Saint-Norbert;

ATTENDU QUE le rapport du consultant de monsieur Laporte comportait une mesure de la hauteur de la nappe phréatique qui rendrait non conforme l'installation construite;

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction, l'inspectrice municipale a obtenu un rapport complémentaire démontrant que, suite au creusage d'un fossé, la profondeur de la nappe phréatique avait été remesurée et qu'elle était conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans un jugement prononcé par la juge Julie Messier de la division des petites créances de la Cour du Québec, celle-ci laisse entendre que les installations septiques de monsieur Laporte seraient non conformes à la réglementation, bien qu'aucune pollution n'ait été prouvée;

ATTENDU QUE la Municipalité est en désaccord avec les conclusions de la juge Messier mais qu'un jugement de la division des petites créances de la Cour du Québec est sans appel;

ATTENDU QUE monsieur Laporte, par l'entremise de ses procureurs, a fait parvenir une mise en demeure à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité nie quelque responsabilité que ce soit à l'égard de la conformité des installations septiques construites par monsieur Michel Laporte sur sa propriété, celle-ci étant sa pleine responsabilité, mais qu'il est important de déterminer si les conclusions du consultant en environnement de monsieur Laporte sont avérées significatives;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise L'Heureux, APPUYÉ PAR monsieur Guy Paradis ET RÉSOLU QUE :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. La Municipalité mandate un ingénieur, afin de procéder à l'analyse des documents ayant servi à l'émission du permis d'installation septique sur l'immeuble du 3254, Chemin du Lac, à Saint-Norbert et à faire toutes les expertises nécessaires sur le terrain pour vérifier la conformité desdites installations à la réglementation applicable;
3. La Municipalité mandate l'ingénieur Steven Duquette (RX-sol) choisi par monsieur Michel Laporte tel que mentionné par lui en séance du conseil à faire lesdites analyses;
4. Advenant que l'ingénieur mandaté en venait à la conclusion que les installations expertisées sont non conformes, il devra formuler ses recommandations des travaux correctifs nécessaires pour se faire;
5. Un montant maximal de 1 500 \$ est alloué à ce mandat;
6. La Municipalité réserve tous ses droits et recours de réclamer le remboursement des sommes engagées dans cette affaire;

16.- (12-10-193) CONTRAT DE SERVICE SYSTÈME D'ALARME INTRUSION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service s'est terminé le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend la surveillance du bureau municipal, de la caserne des pompiers et du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service système alarme intrusion est pour un an;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,

appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'engager la firme "Technic Alarme" au montant de 482,00 les taxes en sus pour effectuer la surveillance des systèmes d'alarme à ces trois endroits.

17.- (12-10-194) DÉNEIGEMENT DU 4 RUE LAPORTE

CONSIDÉRANT QUE l'entrée de cour du 4 rue Laporte devra être déneigée cet hiver;
CONSIDÉRANT QUE ce déneigement était déjà effectué par cette entreprise de par les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est pour la saison hivernale 2012-2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'engager la "Ferme Quiri inc." au montant de 450,00 \$ les taxes en sus pour effectuer le déneigement de l'entrée de cour du 4 rue Laporte.

18.- (12-10-195) SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE la section des nouvelles de notre site internet n'est pas toujours à jour;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière gma grade 1 madame Martine Laberge n'a pas le temps de s'occuper de cette section de notre site;

CONSIDÉRANT QUE c'est cette dernière qui transfère les PV, les règlements et le journal le Norbertois sur notre site chaque mois;

CONSIDÉRANT QU' elle travaille seule au bureau;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de trouver quelqu'un pour s'occuper de la section des nouvelles de notre site internet à l'avenir.

19.- (12-10-196) TOUR DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray a la délégation de compétence pour la fibre optique et la téléphonie reliées à la tour située derrière le 2150 rue Principale Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QU' actuellement, c'est la MRC de d'Autray qui a priorité dans cette tour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray a signé une entente avec Xittel et est à signer avec un 2^e fournisseur de fibre (Satelcom) pour rendre le service Internet actif;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la compagnie Fleet informatique préfère ne pas passer par la MRC de d'Autray pour offrir le service Internet à ses clients et qu'elle occupe actuellement la tour située au 2150, rue Principale à Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité que la compagnie Fleet informatique doive, au plus tard le 15 novembre 2012, retirer son équipement pour faire place aux exigences de la MRC de d'Autray;

CONSIDÉRANT QUE suivant son retrait, la municipalité lui offrirait la tour du 4 rue Laporte pour s'y installer, s'il le désire;

CONSIDÉRANT QUE des discussions pour les redevances sur cette tour du 4 rue Laporte pourront être entamées plus tard avec la compagnie Fleet informatique si elle s'y installe;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de prévenir la compagnie "Fleet informatique" qu'elle doit retirer ses équipements de la tour du 2150, rue Principale, d'ici le 15 novembre 2012.

20.- (12-11-197) AJOUT RÈGLEMENT DE NUISANCES.

Monsieur Guy Paradis donne avis de motion qu'un projet de règlement concernant l'adoption d'un amendement à notre règlement de nuisances sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

21.- (12-10-198) FRANCHISE INCIDENT AVEC LA FAUCHEUSE

CONSIDÉRANT QU' un d'un de nos employés, cet été, a eu un incident amenant un bris à la faucheuse;

CONSIDÉRANT QUE le sinistre précité a eu des dommages matériels au montant de 7 989,87 \$;

CONSIDÉRANT QUE notre compagnie d'assurance a remboursé ces dommages au sinistré "Les planchers Richard Toupin inc.";

CONSIDÉRANT QUE la franchise de la municipalité est de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de rembourser le montant de cette franchise à nos assurances **"La Mutuelle des municipalités"**.

22.- (12-10-199) TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC LIGNE 131

Monsieur le maire André Dauphin explique aux autres membres du conseil la question du transport collectif régional de la ligne 131 qui sera discuté à la MRC de d'Autray mercredi le trois octobre 2012 afin que son conseil Norbertois en comprenne les enjeux.

23.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par Monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 45.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1

André Dauphin, maire